



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 19 août 2019

L'unité départementale DIRECCTE de la Charente-Maritime déménage

A partir du **02 Septembre 2019**, les services de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de la Charente-Maritime prendront possession de leurs nouveaux locaux au :

3 Avenue de la Porte Dauphine, 17021 LA ROCHELLE cedex 1.

Les services seront provisoirement fermés pendant la période du déménagement : **du 26 août au 30 août 2019**. L'ouverture au public se fera le lundi 02 septembre 2019.

Les coordonnées téléphoniques restent inchangées, notamment pour :

- le standard : 05 46 50 50 51
- le service renseignement en droit du travail : 0 806 000 126 (*service gratuit+ prix d'un appel local*)
- la prise de rendez-vous pour les renseignements en droit du travail est possible sur le site: <http://nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr/> (*rubrique renseignements en droit du travail- prendre RDV*)

Les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) sont des directions régionales, placées auprès du Préfet de région, et du préfet du département pour les unités départementales, pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

